

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2024 - 27015 - 2020 B 01015 - 882 409 345 - AB CONCILIUM

AB CONCILIUM

3 BOULEVARD DE BELFORT

59000 LILLE

2024 5 07 7015 QL

SOMMAIRE

- Bilan actif-passif
- Soldes intermédiaires de gestion
- Compte de résultat

Certifiés conformes à l'original



2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				23 640	23 640	100.00
	Autres créances	40 557		40 557	48 681	8 124	16.69
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	341		341	483	142	29.38
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	40 898		40 898	72 804	31 905	43.82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		40 898		40 898	72 804	31 905	43.82

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II					
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés				23 640	23 640 100.00
	Autres créances	40 557		40 557	48 681	8 124 16.69
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	341		341	483	142 29.38
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	40 898		40 898	72 804	31 905 43.82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	40 898		40 898	72 804	31 905 43.82

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	38 287	42 477	4 190	9.86
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 511	4 190	5 701	136.06
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	40 898	39 387	1 511	3.84
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		25 000	25 000	100.00
	Total III		25 000	25 000	100.00
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		476	476	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	0	7 940	7 940	100.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	0	8 417	8 416	100.00
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		40 898	72 804	31 905	43.82

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

0 8 417

AB CONCILIUM

3 BOULEVARD DE BELFORT

59000 LILLE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

SIREN N° 882 409 345

AB CONCILIUM

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 3 BOULEVARD DE BELFORT

59000 Lille

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 30 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre
Et le 30 juin à 11 heures

Les associés de la société AB CONCILIUM SARL Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, divisé en 500 parts de 2 € chacune, a tenu, au siège social, l'Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son gérant.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Ali Ben Othman BOURIGA, associé,
Titulaire de..... 500 parts

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'ensemble des actionnaires est présent, représentant 100 % du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali Ben Othman BOURIGA, en sa qualité de gérant.

Le président constate que 100 % du capital social est représentée, et, qu'en conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur la Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les documents et rapports qui ont été adressés aux associés dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce sur les sociétés commerciales et par les textes pris pour son application, ainsi que les avis et documents concernant la convocation et la constitution de l'Assemblée.

Monsieur la Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires et, en particulier, le rapport de la Présidence et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur la Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

- **Lecture du Rapport de la Gestion de la Présidence sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,**

- **Approbation des dits comptes et résultats de l'exercice,**
- **Quitus à la Présidence,**
- **Affectation et répartition du résultat de l'exercice,**
- **Approbation des charges non déductibles,**

Puis la Président donne lecture du rapport de la Présidence exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives.

Enfin, Monsieur la Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, ainsi qu'après avoir examiné le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, déclare les approuver sans restriction ni réserve, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, donne quitus à la Présidence pour sa gestion au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la Présidence et après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un bénéfice de 1 511 €, décide :

- D'affecter la somme de 1 511 € au compte Report à Nouveau qui passera ainsi à un solde de 39 798 €

Compte tenu de ce qui précède, les Capitaux Propres de la Société, s'élèvent à 40 898 €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice 2023 n'a pas enregistré de charges non déductibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé.

Ali Ben Othman BOURIGA

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.